



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
**COMMUNE DE LAVELANET (Ariège)**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES**  
**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
N° 2021/69

L'an deux mille vingt et un et le 1<sup>er</sup> juin à 16 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc SANCHEZ, Maire.

Étaient présents : Monsieur Marc SANCHEZ, Monsieur Jérôme DUROUDIER, Monsieur Jackie ROY, Madame Fatiha ZERAOULA, Madame Chantal BLAZY, Monsieur Erald GAST, Madame Béatrice BERTRAND, Monsieur Franck FAREZ, Madame Emilie ALLABERT, Monsieur Patrice FAUCONNET, Madame Cécile GRAU, Monsieur Olivier CANIPEL, Madame Isabelle GRAUPERA, Monsieur Raymond MIQUEL, Madame Christine MARECHAL, Monsieur Corrado RANGHELLA, Madame Valérie GUARINOS, Monsieur Jean-Luc TORRECILLAS, Madame Anne-Marie EYCHENNE, Monsieur Guy PUJOL, Madame Pierrette FORGET BARBERA, Monsieur Denis BERTONE, Madame Anne-Marie CLERGUE, Madame Pascale DOMEK, Madame Sylvia GUERRERO.

Procurations de vote :

Madame Myriam LÉONARD donne procuration à Monsieur Jérôme DUROUDIER  
Monsieur Yves PAUBERT donne procuration à Monsieur Marc SANCHEZ  
Monsieur Olivier AMANS, donne procuration à Madame Sylvia GUERRERO  
Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA donne procuration à Madame Pascale DOMEK

Étaient absents :

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier CANIPEL

Date de convocation : 26 Mai 2021

**Objet : Désignation d'un nouveau représentant de la Commune auprès de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (S.C.I.C) Ariège Energie Bois Forêt**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune est propriétaire d'une chaudière bois-plaquettes et qu'à ce titre elle détient un marché d'approvisionnement en combustible « bois énergie » plaquettes forestières conclu avec la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (S.C.I.C) Ariège Energie Bois Forêt dont le siège social est à la Communauté de Communes du Séronais – 09240 La BASTIDE de SÉROU.

Cette structure, dont la Commune est devenue associée, permet le rassemblement de l'ensemble des partenaires et acteurs concernés sur le territoire : les détenteurs de la ressource, les producteurs de plaquettes, les usagers (collectivités et particuliers) ainsi que les institutions partenaires.

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur Pierre POUILLEY a été élu par délibération 2020/ 074 du 30 Mai 2020 en qualité de membre représentant la commune de Lavelanet auprès de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (S.C.I.C) Ariège Energie Bois Forêt, et que suite à la démission du conseiller délégué municipal Monsieur Pierre POUILLEY en date du 27 avril 2021, il convient de procéder à son remplacement.

Monsieur le Maire précise aussi que les représentants sont élus par un vote secret à la représentation proportionnelle, sauf si le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'y renoncer.

Ainsi, Monsieur le Maire propose le vote à main levée, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire.

Avant de passer au vote, Monsieur le Maire propose la candidature de Monsieur Denis BERTONE, en remplacement de Monsieur Pierre POUILLEY, démissionnaire.

Puis, il donne le résultat du vote qui s'est effectué à main levée, après avoir recueilli l'avis favorable des 25 conseillers municipaux présents:

Nombre de votants : 29  
Nombre d'abstentions et/ou de suffrages déclarés nuls : 4  
Nombre de suffrages exprimés : 29  
Majorité absolue : 15

Monsieur Denis BERTONE est donc élu au 1<sup>er</sup> tour de scrutin.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Ainsi fait et délibéré, à Lavelanet, le jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme.

Le Maire  
Marc SANCHEZ

